



IRC

Note d'interprétation 2012/01

Définition du Foc de mauvais temps

La définition du Foc de mauvais temps dans les Règles de Sécurité Offshore de l'ISAF a été modifiée pour 2012. L'expression « *et sans les ris* » a été supprimée.

Cette définition n'a pas été mise à jour dans la partie Définitions de la Règle IRC 2012.

La définition IRC du Foc de mauvais temps est donc modifiée avec effet immédiat :

HWJ: Foc de mauvais temps: Voile d'avant dont la surface est au plus égale à 13.5% de la **hauteur du triangle avant** au carré.

Fin.

Comité Technique IRC

16 Janvier 2012

IRC Notice 2012 01 Heavy Weather Jib Final GBR and FRA